



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Incohérences du diagnostic de performance énergétique (DPE)

Question écrite n° 5717

### Texte de la question

Mme Élisabeth de Maistre attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les incohérences du diagnostic de performance énergétique (DPE). Le coefficient d'énergie primaire appliqué à l'électricité est actuellement fixé à 2,3, un niveau supérieur à la recommandation européenne de 1,9. Cette situation pénalise les nombreux logements chauffés à l'électricité. À l'inverse, le coefficient d'énergie primaire du gaz naturel est fixé à 1, ce qui crée une distorsion majeure et favorise l'usage d'énergies fossiles. Cette situation va à l'encontre des objectifs de la loi « climat et résilience », qui vise à réduire l'indépendance aux énergies fossiles. Elle lui demande ainsi si une révision du coefficient d'énergie primaire appliqué à l'électricité est envisagée, afin de mieux aligner le DPE avec les objectifs de transition énergétique et de neutralité carbone.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Élisabeth de Maistre](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5717

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 avril 2025